

Barème honoraires Agence des Hautes Vallées

Tarifs en vigueur 01/09/2023

TRANSACTION IMMOBILIERE RESIDENTIELLE

Honoraires à la charge du vendeur

| PRIX DE VENTE | MONTANT DES HONORAIRES |
|----------------------------|------------------------|
| De 0 à 40 000 € | Forfait 4 000 € TTC |
| De 40 001 à 80 000 € | 9 % TTC |
| De 80 001 à 100 000 € | 8 % TTC |
| De 100 001 à 140 000 € | 7 % TTC |
| De 140 001 à 300 000 € | 6 % TTC |
| De 300 001 à 500 000 € | 5 % TTC |
| Prix supérieur à 500 000 € | 4,5 % TTC |

LOCATION IMMOBILIERE RESIDENTIELLE

Honoraires d'organisation de la visite, de constitution du dossier de candidature et de rédaction du bail fixées conformément au Décret N° 2014-890 du 1^{er} Aout 2014.

HONORAIRES A LA CHARGE DU BAILLEUR

- Entremise: 160 € TTC
- Visite, constitution du dossier, rédaction du bail : indice ALUR au m² suivant la zone concernée*.
- Etat des lieux : 3 € TTC au m² pour l'établissement de l'état des lieux.

HONORAIRES A LA CHARGE DU LOCATAIRE

Visite, constitution du dossier, rédaction du bail : indice ALUR au m² suivant la zone concerr Etat des lieux : 3 € TTC au m² pour l'établissement de l'état des lieux.

* Zone très tendue : 12 €/m² ; Zone tendue : 10 €/m² ; Zone non tendue : 8 €/I

Le montant des honoraires inclus la TVA au taux en vigueur.

HONORAIRES LOCATION SAISONNIERE

Les honoraires de l'agence sont de 30 % TTC du prix de la location, à la charge du propriétaire.

HONORAIRES VIAGER

Les honoraires sont de 15 % TTC sur la base de la valeur vénale, à la charge du vendeur.

AVIS DE VALEUR (ESTIMATION)

150 € TTC à la charge du demandeur.

TRANSACTION FDC , DROIT AU BAIL ET VENTE LOCAUX COMMERCIAUX HONORAIRES A LA CHARGE DE L'ACQUEREUR

| PRIX DE VENTE | MONTANT DES HONORAIRES |
|-----------------------|--------------------------|
| De 0 à 25 000 € | Forfait de 5 000 € HT |
| De 25 001 à 50 000 € | Forfait de 7 500 € HT |
| De 50 001 à 100 000 € | Forfait de 10 000 € HT |
| Supérieur à 100 000 € | 10 % HT du prix de vente |

CESSION DE PARTS SOCIALES ET PROCEDURES COLLECTIVES

| VALEUR VENALE DU FONDS DE COMMERCE | MONTANT DES HONORAIRES Honoraires calculés sur la valeur du fonds de commerce. Le taux de TVA en vigueur s'ajoute à ces honoraires. |
|------------------------------------|--|
| ∨ De 0 à 25 000 € | Forfait de 5 000 € HT |
| De 25 001 à 50 000 € | Forfait de 7 500 € HT |
| De 50 001 à 100 000 € | Forfait de 10 000 € HT |
| Supérieur à 100 000 € | 10 % HT du prix de vente |

HONORAIRES LOCATION COMMERCIALE

| TARIFS LOCATION | MONTANT DES HONORAIRES |
|---|--|
| Locaux et terrains commerciaux, artisanaux, industriels, bureaux, entrepôts, garages | 30% HT du loyer annuel facial (Ou redevance si location gérance) sur tout type de bail (Professionnel, commercial, courte durée) |
| Location avec pas de porte d'un montant minimum de 5 000 euros HT (6 000 € TTC) | Voir honoraires fonds de commerce |

HONORAIRES TRANSACTION IMMOBILIERE D'ENTREPRISE

| PRIX DE VENTE | MONTANT DES HONORAIRES |
|------------------------|---------------------------------------|
| De 0 à 150 000 € | 10 % HT avec un minimum de 5 000 € HT |
| De 150 001 à 300 000 € | 8 % HT |
| De 300 001 à 450 000 € | 7 % HT |
| Supérieur à 450 000 € | 6 % HT |